

# Compte-rendu du Conseil d'Etablissement du 24 mars 2015

## Ordre du jour

- 1) Calendrier scolaire 2015-2016 [pour vote]
- 2) Compte financier 2014 [présentation]
- 3) Fiches actions 2014-2015 Projet d'Etablissement [présentation]
- 4) Projet plan du LFHED [pour vote]
- 5) Point d'étape sur le projet d'extension immobilière et l'aménagement des terrains en face de l'entrée du lycée [information]
- 6) Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre le Conseil d'Etablissement, en sa séance du 24 mars, à 17H00.

### 1) CALENDRIER

Monsieur le Proviseur présente les règles de constitution du prochain calendrier scolaire, telles que définies par l'AEFE.

Il expose les étapes de concertation qui ont été suivies, et le souci d'équilibre entre les exigences des 2 Sections.

Les principes de calendrier commun à toutes les sections de l'établissement, ainsi que les avantages pédagogiques et la volonté de tendre au maximum vers des congés d'automne et de février de 2 semaines, sont rappelés par M le Proviseur.

Le syndicat des enseignants de la Section Hellénique précise que les enseignants ont accepté lors d'un sylloge le principe de l'ouverture du lycée le 7 janvier.

### Calendrier proposé

août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	
1 sa	1 ma PR	1 je 5	1 di	1 ma 5	1 ve	1 lu 6	1 ma	1 ve 5	1 di	1 me 5	1 ve	
2 di	2 me PR	2 ve 5	2 lu	2 me 5	2 sa	2 ma 5	2 me	2 sa	2 lu	2 je 5	2 sa	
3 lu	3 je 5	3 sa	3 ma	3 je 5	3 di	3 me 5	3 je	3 di	3 ma	3 ve 5	3 di	
4 ma	4 ve 5	4 di	4 me	4 ve 5	4 lu	4 je 5	4 ve	4 lu 6	4 me	4 sa	4 lu	
5 me	5 sa	5 lu 6	5 je	5 sa	5 ma	5 ve 5	5 sa	5 ma 5	5 je	5 di	5 ma	
6 je	6 di	6 ma 5	6 ve	6 di	6 me 0	6 sa	6 di	6 me 5	6 ve	6 lu 6	6 me	
7 ve	7 lu 6	7 me 5	7 sa	7 lu 6	7 je 5	7 di	7 lu 6	7 je 5	7 sa	7 ma 5	7 je	
8 sa	8 ma 5	8 je 5	8 di	8 ma 5	8 ve 5	8 lu 6	8 ma 5	8 ve 5	8 di	8 me 5	8 ve	
9 di	9 me 5	9 ve 5	9 lu 6	9 me 5	9 sa	9 ma 5	9 me 5	9 sa	9 lu 6	9 je 5	9 sa	
10 lu	10 je 5	10 sa	10 ma 5	10 je 5	10 di	10 me 5	10 je 5	10 di	10 ma 5	10 ve 5	10 di	
11 ma	11 ve 5	11 di	11 me 5	11 ve 5	11 lu 6	11 je 5	11 ve 5	11 lu 6	11 me 5	11 sa	11 lu	
12 me	12 sa	12 lu 6	12 je 5	12 sa	12 ma 5	12 ve 5	12 sa	12 ma 5	12 je 5	12 di	12 ma	
13 je	13 di	13 ma 5	13 ve 5	13 di	13 me 5	13 sa	13 di	13 me 5	13 ve 5	13 lu 6	13 me	
14 ve	14 lu 6	14 me 5	14 sa	14 lu 6	14 je 5	14 di	14 lu 6	14 je 5	14 sa	14 ma 5	14 je	
15 sa	15 ma 5	15 je 5	15 di	15 ma 5	15 ve 5	15 lu 6	15 ma 5	15 ve 5	15 di	15 me 5	15 ve	
16 di	16 me 5	16 ve 5	16 lu 6	16 me 5	16 sa	16 ma 5	16 me 5	16 sa	16 lu 6	16 je 5	16 sa	
17 lu	17 je 5	17 sa	17 ma 0	17 ve 5	17 di	17 me 5	17 je 5	17 di	17 ma 5	17 ve 5	17 di	
18 ma	18 ve 5	18 di	18 me 5	18 ve 5	18 lu 6	18 je 5	18 ve 5	18 lu 6	18 me 5	18 sa	18 lu	
19 me	19 sa	19 lu 6	19 je 5	19 sa	19 ma 5	19 ve 5	19 sa	19 ma 5	19 je 5	19 di	19 ma	
20 je	20 di	20 ma 5	20 ve 5	20 di	20 me 5	20 sa	20 di	20 me 5	20 ve 5	20 lu 6	20 me	
21 ve	21 lu 6	21 me 5	21 sa	21 lu 6	21 je 5	21 di	21 lu 6	21 je 5	21 sa	21 ma 5	21 ve	
22 sa	22 ma 5	22 je 5	22 di	22 ma 5	22 ve 5	22 lu 6	22 ma 5	22 ve 5	22 di	22 me 5	22 ve	
23 di	23 me 5	23 ve 5	23 lu 6	23 me 5	23 sa	23 ma 5	23 me 5	23 sa	23 lu 6	23 je 5	23 sa	
24 lu	24 je 5	24 sa	24 ma 5	24 je 5	24 di	24 me 5	24 je 5	24 di	24 ma 5	24 ve 5	24 di	
25 ma	25 ve 5	25 di	25 me 5	25 ve 5	25 lu 6	25 je 5	25 ve 5	25 lu 6	25 me 5	25 sa	25 lu	
26 me	26 sa	26 lu 6	26 je 5	26 sa	26 ma 5	26 ve 5	26 sa	26 ma 5	26 je 5	26 di	26 ma	
27 je	27 di	27 ma 5	27 ve 5	27 di	27 me 5	27 sa	27 di	27 me 5	27 ve 5	27 lu 6	27 me	
28 ve	28 lu 6	28 me 5	28 sa	28 lu 6	28 je 5	28 di	28 lu 6	28 je 5	28 sa	28 ma 5	28 je	
29 sa	29 ma 5	29 je 5	29 di	29 ma 5	29 ve 5	29 lu 6	29 ma 5	29 ve 5	29 di	29 me 5	29 ve	
30 di	30 me 5	30 ve 5	30 lu 6	30 me 5	30 sa		30 me 5	30 sa	30 lu 6	30 je 5	30 sa	
31 lu	31 je 5			31 je 5			31 je 5		31 ma 5		31 di	
heures	0	104	88	79	83	88	89	99	83	89	93	0
jours	0	20	17	20	16	17	17	17	16	17	17	0
nombre total d'heures de classe sur l'année :										<b>895</b>		
nombre total de jours de classe sur l'année :										<b>174</b>		

M Leboucher, demande à ce que la prise en compte de 5h de cours effectués, accordée aux fêtes chômées hors vacances, ne soit pas appliquée pour le 17 novembre. Il cite à l'appui l'extrait de loi qui régit la qualification du 17 novembre et du 30 janvier, comme jours de commémoration mais non de fête nationale. Il est décidé de retenir cette analyse. 5 heures de cours sont donc enlevées au total des 900 heures, sans modification des jours de vacances.

Les délégués de la section hellénique font lecture du texte suivant : « Le syllogue pense qu'il suit le calendrier proposé, dans un esprit de travail en commun et à titres d'harmonisation. Pourtant le syllogue voudrait aussi garder la possibilité- s'il le juge vraiment indispensable- d'utiliser deux ou trois jours des vacances pour faire des cours et qu'au sein de cette période le fonctionnement de l'établissement et des bus sera régulier ». Le Proviseur répond que cela serait envisageable, la nécessité pédagogique étant alors avérée.

Les parents de la Section Hellénique signalent que le consensus existe cette année, mais que plusieurs parents se sont plaints du rapprochement des temps de vacances avec ceux du système français, en raison des fins d'année précoces (mi-mai) dans le système hellénique. Il faudra alors réfléchir à la pertinence du choix d'un calendrier commun aux 2 Sections.

Les représentants FSU font remarquer que les enseignants de Section française ont quant à eux accepté de ne pas avoir 15 jours de vacances en février et que cette situation ne correspond pas aux recommandations de l'AEFE. Les représentants de l'APE vont dans ce sens et souhaiteraient également 15 jours en février.

Madame Cobacho se félicite néanmoins qu'un compromis ait pu avoir été trouvé.

**Vote** : adopté à l'unanimité

## **2) PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER année civile 2014**

Monsieur le Directeur Administratif et Financier présente pour information le compte financier 2014.

L'année 2014 se termine mieux dans sa traduction comptable que ce qu'il avait été prévu lors de la l'élaboration du budget puisque l'exercice 2014 enregistre un résultat positif de fonctionnement de 115 906.92 € alors qu'un déficit d'un montant de 239 471.07 € avait été envisagé pour le budget.

De la même manière, notre fonds de roulement s'accroît de 320 396,25 € à comparer avec la prévision de diminution à hauteur de 272 959.03 €.

Le but de cette présentation est donc de décrire l'activité financière et comptable de l'année civile écoulée, tout en expliquant les écarts par rapport aux prévisions.

Au travers de ce regard chiffré, c'est toute l'activité de l'établissement qui est analysée, des différents achats à la rémunération des personnels mais également en recette avec toutes les ressources dont nous avons pu disposer.

Quelques premiers indicateurs significatifs avec la passation de 2470 opérations de dépenses, une centaine d'opérations en recette, instruites en comptabilité grecque mais aussi française ainsi que toutes les constatations des droits de scolarité, la gestion des impayés, les rémunérations ainsi que la gestion des commandes et l'entretien des bâtiments.

C'est l'occasion ici de saluer le travail de l'équipe intendance.

Les différents tableaux (joints en annexe) transmis aux membres du CE et projetés sont ensuite commentés.

- Tableau des évolutions. Fiche d'analyse synthétique avec répartition graphique

Avec en premier lieu les recettes ou l'on s'aperçoit que 59 % d'entre elles (+ 0,9 % par rapport à la prévision) proviennent des droits de scolarité et c'est là la première explication du différentiel. En dépenses, la masse salariale représente 43 % du total (- 4,1 % par rapport à la prévision) ce qui donne la deuxième raison du différentiel.

Les différents postes sont ensuite commentés aussi bien d'un point de vue de leur répartition comptable que thématique, des précisions sont apportées suite à des questions concernant les transports scolaires et la demi-pension. Des précisions sont apportées suite à des questions de l'APE SF concernant les transports scolaires et la demi-pension.

- Tableau du détail des comptes

Ce tableau présente en détail compte par compte l'utilisation de nos crédits, avec une comparaison avec les comptes de 2013, ceux inscrits au budget 2014.

- Tableau du compte de résultat et du bilan financier

Ces tableaux synthétiques permettent une présentation des grandes masses, il est observé au niveau du bilan le détail entre les différentes sections, fonctionnement et investissement et la détermination du résultat ainsi que du fonds de roulement.

- Tableau des services spéciaux

Ce tableau reprends les comptes des différents services spéciaux que sont la section hellénique, le transport, la restauration scolaire, le service des examens, les activités extrascolaires, le camp d'été et les voyages avec pour chacun d'eux la détermination du résultat.

Il s'agit d'une présentation analytique puisque les dépenses et recettes sont affectées directement et indirectement au prorata du nombre d'élèves à chaque service considéré.

Il est rappelé que cette présentation relève d'une obligation comptable propre à l'AEFE et en aucun cas une volonté de stigmatisation notamment de la section hellénique.

D'ailleurs, et comme cela a été acté lors de notre dernier CA, lors des prochains comptes financiers et budgets, il sera fait également mention du coût analytique de chaque niveau composant notre établissement.

M Blondin souligne aussi que le service des transports est en équilibre, donc il n'y aura pas de hausse des tarifs et que la demi-pension est excédentaire. Il se félicite donc des changements de prestataires qui ont été faits.

Les parents font remarquer que les transports restent chers pour un service temps/km très moyen.

L'APE de la Section Française s'étonne des remarques de Monsieur le Directeur Administratif et Financier concernant les transports et la cantine. Les parents payent-ils un service ou inclut-on aussi les risques liés aux désistements des familles sur la prestation en cours d'année, induites éventuellement par un défaut de performance sur certaines lignes ?

Deuxièmement, l'APE SF pensait que le service cantine ne devait pas dégager de « bénéfices ». Ne peut-on donc pas revoir les tarifs ? Quelle sera l'utilisation de cet excédent ?

Monsieur l'Intendant rappelle que l'établissement encaisse désormais directement la demi-pension, et que 40.000 € sont provisionnés pour une amélioration à venir de la cantine et de la cafétéria.

Le total de nos dépenses d'investissement s'élève à un montant de 172 985.15 € avec 126 040.02 € correspondant à divers aménagements du bâtiment dont la réfection de la cour maternelle et la construction du pôle vie scolaire. 35 871.90 € ont été dépensés pour l'acquisition de matériels informatiques et 9963 € pour le développement de notre logiciel base élève.

Ce montant est à rapprocher à celui de nos dépenses d'amortissement de 562 768.84 € qui explique également l'augmentation de notre fonds de roulement.

A la question du versement et de l'encaissement de la subvention promise par M. Del Piccia, Sénateur des Français de l'étranger, il est répondu que nous avons obtenu 8000 € dont l'encaissement interviendra normalement au mois de juin.

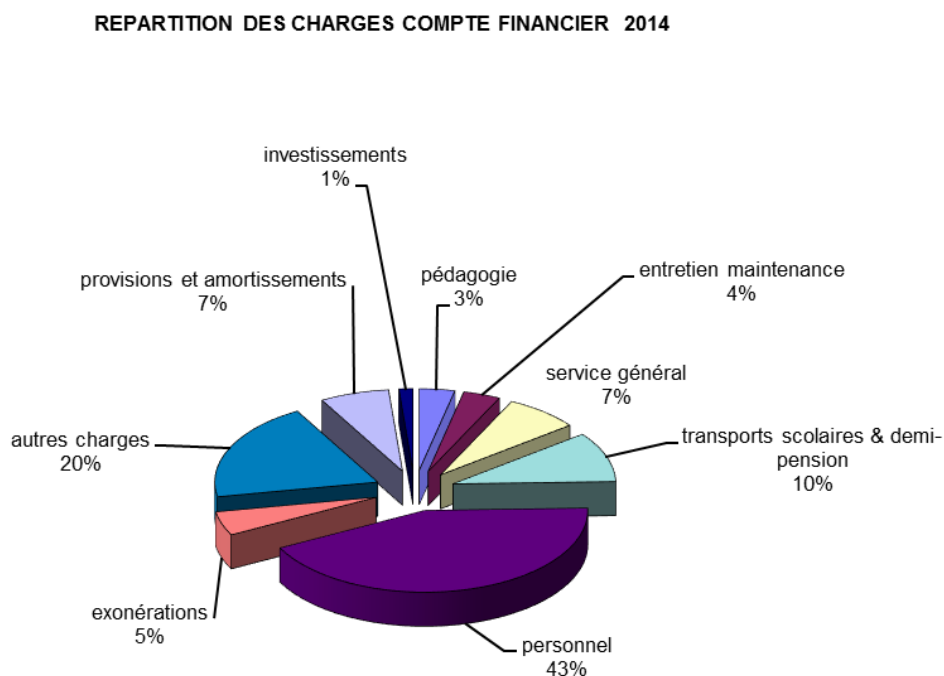
Il a été provisionné lors de cet exercice 2014 la somme de 240 000 € qui correspond à 50 000 € pour les risques liés aux charges de personnels et 190 000 € pour des travaux de constructions, 40 000 pour la restauration et 150 000 pour notre projet d'extension immobilière.

Le montant total de notre fonds de roulement au 31/12/2014 s'élève donc à 5 108 994.65 € réparti de la manière suivante :

1. 2 347 552.21 € de réserves disponibles
2. 2 761 442.44 € de provisions réglementées

Ce qui représente 153 jours d'autonomie de fonctionnement, et 70 jours si l'on ne tient compte uniquement que des réserves disponibles.

Ces ratios sont plus que satisfaisants puisqu'il est admis que le minimum est de 35 jours, ils sont justifiés en ce qui nous concerne par l'existence de notre projet d'extension et les provisions obligatoires.



Une discussion s'engage, les parents se plaignant d'un mauvais équipement (en logiciels notamment) des salles de physique et d'informatique. Le Directeur Administratif et Financier précise que les demandes des enseignants ont été satisfaites. Pas de remarque des professeurs.

### 3) **Fiches actions 2014-2015 Projet d'Etablissement [présentation]**

- [1.1.2](#) : Poursuivre l'adaptation de l'enseignement FLE / FLS
- [1.2.1](#) : Confirmer la place de l'enseignement de la langue et de la culture grecque, pour tous les élèves
- [1.3.1](#) : Renforcer la collaboration avec les écoles du secteur privé qui n'ont qu'un niveau Primaire, et qui ont un programme renforcé en Français, afin de consolider le bassin de recrutement

- [1.3.3](#) : Enrichir l'image d'excellence de la Section Hellénique par 2 atouts qui la distinguent : langue et culture françaises ; vivre-ensemble
- [1.4.1](#) : Faire acquérir aux élèves un haut niveau de compétences en Anglais
- [1.4.4](#) : Promouvoir les Langues Anciennes
- [2.1.1](#) : Elaborer une charte de vie commune à tous en respectant les particularités intangibles qui sont propres à chaque secteur
- [2.1.2](#) : Renforcer les initiatives citoyennes de solidarité et de prévention, favoriser l'engagement des élèves individuellement et collectivement. Encourager la volonté des élèves à être des acteurs dans un esprit d'ouverture à l'autre, de respect, de critique constructive et d'échanges interculturels
- [2.1.3](#) : Rapprocher nos systèmes scolaires respectifs en expliquant les fonctionnements des systèmes scolaires auprès de l'ensemble de la communauté scolaire, en expliquant le rôle du service vie scolaire qui rapproche les deux sections dans la gestion des élèves des deux sections « hors la classe »
- [2.2.1](#) : Faciliter la mise en place des projets communs. Rationaliser et harmoniser les pratiques. Etablir une vision globale des projets communs.
- Développer des instances d'échange et de partage
- [2.2.3](#) : Le CDI : pôle fédérateur des initiatives pédagogiques et éducatives transversales
- [2.2.6](#) : Renforcer la liaison CM2-6ème
- [3.1.1](#) : Actualiser le livret d'accueil destiné à promouvoir l'établissement
- [3.1.3](#) : Rendre opérationnel l'ENT et développer son utilisation
- [3.1.4](#) : Mettre en adéquation le bâtiment et ses installations avec nos moyens pour un meilleur accueil des élèves et la réalisation de leurs projets dans l'école
- [3.2.1](#) : Elaborer un protocole d'accueil des nouveaux élèves et de leur famille
- [3.3.1](#) : Dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires au primaire et de l'aide personnalisée au secondaire, développer la mise en place de projets de réussite ou de dispositifs de tutorats
- [3.3.3](#) : Mise en place des PPS (projets personnalisés de scolarisation) de façon contextualisée au bénéfice des élèves à besoins spécifiques

Les fiches ayant été envoyées en amont du Conseil d'Etablissement, Monsieur le Proviseur propose ne discuter que les points portant à commentaires.

Madame la représentante de la FCPE s'interroge sur les modalités de fonctionnement des bourses d'excellence pour la Section Hellénique (fiche 1.3.1) ; Monsieur le Proviseur signale que la lecture de la fiche signale que ce projet est abandonné.

Madame la représentante de la FCPE signale la faible lisibilité du titre des fiches (numéros). Monsieur le Proviseur précise qu'elles seront en lien hypertexte avec le Projet d'Etablissement, pour une lecture aisée.

L'APE SF s'inquiète du sort des débutants en GLE (fiche 1.2.1) ; la direction rappelle qu'il a été créé une différenciation entre les niveaux de Grec Langue Etrangère et Grec Grand Débutant.

Monsieur Manguso interroge Monsieur le Proviseur sur l'enseignement des langues anciennes, notamment à l'aune de la nouvelle réforme des collèges et demande pour quelle raison il en existe une promotion particulière au LFH alors qu'elles ne sont peut-être pas « des matières d'avenir » (fiche 1.4.4)

Les membres du Conseil d'Etablissement sont unanimes pour souligner le fait que l'enseignement des langues anciennes est extrêmement positif (maîtrise de la langue française, inclusion dans le pays d'accueil, compétences linguistiques, ouverture d'esprit), en particulier à Athènes où l'on peut profiter de la richesse de l'EFA (Ecole Française d'Athènes).

La FSU signale qu'il ne faut pas s'engager sur un classement des diverses disciplines.

Il y a une légère défection de la part des élèves dans ces options, au LFH comme partout en France. Les délégués des élèves font remarquer que les options comme le théâtre sont très attractives, et il n'est pas possible de tout faire.

#### **4) Projet plan du LFHED [pour vote]**

Monsieur le Proviseur explicite la finalisation du projet pédagogique mené par Mme Doulgeroglou (CM2b 2013/2014) en collaboration avec des classes du collège de la Section Française et de FLE de la section hellénique : « Nommer les couloirs du LFHED » : il s'agit de donner des noms de grands personnages grecs et français, afin de faciliter le repérage spatial au sein de nos bâtiments, complexes.

Après une présentation rapide des noms proposés pour chaque couloir, Monsieur le Proviseur rappelle qu'à l'issue de la consultation qui a été faite auprès des personnels de l'établissement, les noms de « Homère » et « Guillaume Budé » ont été suggérés. M Leboucher propose quant à lui « Victor Hugo », qui a écrit des lignes fameuses sur l'indépendance de la Grèce ; le Conseil d'Etablissement est favorable à ces modifications.

Madame la déléguée des parents FCPE s'oppose à la dénomination d'un couloir nommé « rue des Droits de l'Homme », qui exprimerait par trop selon elle l'oppression des femmes. Le Conseil d'Etablissement n'adhère pas à cette analyse et refuse de supprimer cette appellation.

Les délégués enseignants section française de la FSU demandent des précisions sur la budgétisation et la réalisation pratique de ce projet.

Le Proviseur répond vouloir faire éditer des plans papier et baliser les couloirs avec des plaques imitant celles des rues des villes en plexiglas sérigraphié coloré (blanc sur fond bleu). Il estime que le coût sera limité.

Mme Doulgeroglou, souligne qu'il faudrait donner à chaque montée d'escalier une dominante de couleur, peut-être par une bande de peinture verticale courant sur toute la hauteur.

Vote :

- Abstentions : 9
- Pour : 21

Le projet est adopté.

#### **5) Point d'étape sur le projet d'extension immobilière et l'aménagement des terrains en face de l'entrée du lycée [information]**

Concernant le projet d'extension immobilière, il convient de signaler qu'un désaccord est apparu très récemment entre l'architecte et l'ingénieur en génie civil. Une expertise est en cours, et l'AEFE a été prévenue.

L'objectif reste de déposer le permis de construire avant les grandes vacances, ainsi que celui permettant divers aménagements, comme la construction de 2 nouvelles salles de classe au 4<sup>ème</sup> étage.

Il avait été présenté lors du précédent Conseil d'Etablissement un projet d'aménagement des terrains situés de part et d'autre de l'entrée principale du lycée (terrains séparés par la rue Agias Sofias). Alors que notre établissement s'était rapproché il y a quelques semaines de la mairie d'Agia Paraskevi pour travailler sur notre projet d'aménagement des 2 espaces verts, nous avons appris des services techniques de Monsieur le Maire que ces terrains n'étaient pas mis à disposition du lycée par l'Etat grec via le bail emphytéotique, contrairement à ce que nous pensions. Face à notre désaccord, Monsieur le Maire a saisi l'Etat hellénique (ΚΕΔ ou Κτηματική Επιτροπή Δημοσίου ; « commission centrale d'arbitrage ») sur la question de savoir si les 2 terrains appartiennent à l'aire des espaces concédés au LFHED par bail emphytéotique. Monsieur

le Proviseur a également saisi le Président de l'AFHE (Association Franco-Hellénique pour l'Enseignement), qui gère le bail emphytéotique.

Il n'est pas possible, à ce stade, de commencer leur aménagement pour les lycéens, même si la mairie d'Agia Paraskevi a signalé son souhait de réaliser les gros travaux de terrassement.

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

### **Elèves :**

- Utilisation de la carte prépayée de cantine, à la terrasse : le Directeur Administratif et Financier explique que cela est juridiquement difficile, notamment en raison de la législation fiscale hellénique qui pourrait considérer cette vente de prestation ne relevant pas de l'acte pédagogique et relevant donc d'un produit imposable. Nous continuons avec l'aide de notre conseil juridique à étudier cette question.
- Dysfonctionnement des horloges dans les classes : Madame le Proviseur-Adjoint insiste sur l'importance de se servir d'une montre, notamment durant les examens.
- Fontaine à eau supplémentaire : une nouvelle sera installée près de la Vie Scolaire.
- Sonneries en terrasse, sur le terrain de hand-ball et à la cantine : les élèves signalent qu'elles sont difficilement audibles à ces endroits ; Monsieur le DAF va étudier les solutions à mettre en œuvre.
- Mauvais état des serrures des toilettes : Monsieur le DAF annonce qu'elles seront vérifiées, et changées si besoin est ; Il faudrait que les élèves signalent eux-aussi les réparations à faire, directement à la Vie Scolaire.
- Pose d'une rampe d'accès métallique devant la porte de la cafétéria : elle sera rapidement installée car effectivement il y a une grosse flaque récurrente à ce niveau- là lors de chaque forte pluie.

### **Association des parents de la Section Hellénique :**

Les deux déléguées élues déclarent que les parents de la Section Hellénique ainsi que nombreux parents de la Section Française ont été scandalisés par le message envoyé à tous les parents par la FCPE disant que la Section Hellénique occasionnait une perte de plus d'un million d'euros et que cet argent surcharge les frais de scolarité de la Section Française.

Elles demandent à la Direction de bien vouloir rappeler la stratégie de l'école concernant les frais de scolarité de la Section Hellénique et de condamner fermement de telles déclarations car elles sont néfastes à la bonne harmonie de la vie de l'école et en désaccord avec les positions du Projet d'Etablissement de notre lycée.

Le Proviseur répond que le LFHED est une école unique, résolument franco-hellénique, rappelant que la présence de deux sections est constitutive de l'établissement selon la loi-cadre de sa création. Le déficit de la section est dû essentiellement à la politique de baisse des frais de scolarité, et non pas à un défaut de gestion. Il s'agit là d'une politique voulue, visant à préserver le nombre d'élèves inscrits à la Section Hellénique. Jusqu'à présent, cela a permis d'éviter une baisse notable des effectifs. Le service intendance travaille par ailleurs à la mise en place d'une comptabilité analytique, qui laissera apparaître à n'en pas douter une convergence budgétaire entre le secondaire des sections française et hellénique.

La FCPE se défend d'avoir voulu semer la discorde et dit n'avoir agi que dans un souci de transparence.

### **Délégués des enseignants**

Les élus des enseignants font lecture d'une motion :

« Nous voudrions revenir sur le texte envoyé par un représentant de l'une des deux associations de parents d'élèves, texte qui demandait à ce que toutes les classes d'un même niveau au secondaire aient droit à un voyage. Nous rappelons que le voyage pédagogique, pensé dans le

cadre d'un projet d'enseignement, fait partie des initiatives possibles, en aucun cas indispensables. Le LFH Eugène Delacroix ne « doit » donc en aucun cas un voyage aux élèves et à leurs parents ! Le voyage pédagogique relève de la seule décision de l'équipe pédagogique, et toute pression sur celle-ci ne pourrait qu'entraîner la suppression de ces voyages, dont le sens et la finalité semblent encore mal compris par quelques familles.

D'une manière générale, les enseignants sont préoccupés par les interventions intempestives de cette même association de parents d'élèves qui ont pour effet de dégrader les relations de confiance entre les parents et les enseignants et l'ambiance générale au sein de l'établissement. Or, dans ces conditions, les enseignants estiment qu'ils ne peuvent plus travailler avec la sérénité nécessaire pour faire progresser les élèves.

Nous tenons aussi à affirmer que ces interventions accaparent l'administration alors même qu'elles ne soulèvent que de faux problèmes. Les enseignants ont besoin d'une administration disponible et efficace. »

- Madame la représentante de la FCPE répond qu'elle a été dans l'obligation de transmettre les demandes de nombreux parents qu'elle a reçues. Les délégués de l'APE SF s'étonnent que ces demandes soient si nombreuses. Madame la représentante de la FCPE rajoute qu'elle a toujours souligné la nécessité que toutes les classes participent à des projets pédagogiques par niveau. Elle signale que des parents d'élèves l'interpellent sur la non participation d'enfants à des voyages pendant toute leur scolarité et que certains ne comprennent pas pourquoi leurs enfants ne participent à aucun voyage alors que d'autres en font plusieurs.
- Les deux syndicats d'enseignants de la Section Française rappellent leur inquiétude quant des pratiques de l'une des associations de parents d'élèves qui ne tient pas compte des décisions prises démocratiquement dans les différents conseils et instances de l'établissement, intervenant systématiquement en parallèle, souvent sans avoir participé aux débats organisés. Cette manière de faire génère un malaise dans les relations entre parents et enseignants (exemples des voyages scolaires et du Règlement Intérieur). Les enseignants déclarent aussi que les interventions de cette association sont tellement nombreuses et inhabituelles auprès du proviseur et de l'AEFE, qu'ils constatent que cela donne une image fautive de la situation et pourrait nuire à la bonne marche de l'établissement.  
Madame la représentante de la FCPE répond qu'elle ne fait que transmettre les demandes des parents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 20H15.

LES SECRETAIRE DE SEANCE

Tilemachos KARATZAS

Annick DOULGEROGLU